AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

5e. ANNEE, No. 34. *MANITOBA.* JEUDI, 27 JANVIER, 1876.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00

" demi " 60 00

" un qrt. de colonne 40 00

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

1775-1875.

Le Centenaire du dernier siege de Quebec.

Les journaux du Canada sont remplis de choses intéressantes sur cette époque glorieuse de notre histoire : ce sont des souvenirs de la patrie. Nous sommes sûr que leur lecture plaira à tout bon canadien.

" On a célébré à Québec, jeudi et vendredi, les 30 et 31 décembre, le centième anniversaire de la défaite des Américains et de la mort du célèbre général Montgomery. La maison où le vaillant général fut transporté après sa chute était couverte de décors et le pavillon américain avait été hissé aux quatre coins. Le soir, elle fut illuminée, et la garnison de la citadelle alla la saluer. L'inscription suivante avait été placée sur la façade de la maison :

" Ici mourut, il y a cent ans, le général Montgomery qui tomba en voulant planter le pavillon américain sur les plaines d'Abraham. Honneur à sa mémoire. *Dieu sauve la Reine* [God save the Queen.]

—

Le bal qui a eu lieu à la citadelle, à l'occasion du 100e anniversaire du dernier siège de Québec, par les Américains, le 28 décembre 1775, a été très-brillant, et a, en même temps, bien inauguré l'année 1876. Le compte-rendu de cette fête et la liste des invités couvrent au-delà de trois colonnes du *Chronicle*, journal anglais de Québec.

—

On lit dans le *Journal de Québec :*

" Notre respecté concitoyen, l'Hon. Ls. Panet, sait que nous sommes friands de tous les souvenirs qui se rattachent au 31 décembre 1775 ; il nous a fait le plaisir de nous passer un tout petit bouquin, dont l'écriture, l'orthographe et la pâle reliure [illegible], accusent, sinon les premiers âges du monde, du moins l'ère reculée de 1775, où les maîtres d'écoles étaient rares. L'ancien vieillard dut tenir cette antiquaille de ses ancêtres. Parmi une foule de pièces françaises, de lettres et de chansons satiriques et érotiques, de 1775, il se trouve une chanson, évidemment écrite par un des loyaux défenseurs de Québec, à cette époque. C'est plutôt des bouts rimés que de la poésie. Elle regorge de bravoure, de cette bravoure provocatrice de 1775, et se fiche de la grammaire et de la prosodie. M. Panet en a chanté l'air, tel que son ancêtre le lui a enseigné.

Voilà cette antique ballade, complainte, tout ce que l'on voudra ;

—

CHANSON DE GUERRE DE L'ANNEE 1775.

Le trente-et-un décembre passé
Montgomery nous a attaqué
[illegible] à la tête de ses brigands
[illegible] par quelqu'un de nos habitants
[illegible] à prendre cette ville,
[illegible] que c'était bien facile,
Par Près-de-Ville, braves, ils sont avancés,
[illegible] canons les ont bien supplantés

Arnold, ce fameux maquignon,
[illegible] avec sa troupe de fripons
[illegible] s'emparer du Sault-au-Matelot
[illegible] tous comme des sots
[illegible] "Nous sommes maîtres de la
[place," (2)
Qui pourrait à présent nous faire face ?
[illegible] joindre dans quelques mo-
[ments,
Montgomery avec ses combattants

Carleton, dans ce même instant,
[illegible] détachement,
[illegible] cerner, saisir ces scélérats,
[illegible] mettre à tous les armes bas, (3)
[illegible] des maisons et des caves,
[illegible] s'étaient tous cachés comme des
[braves
[illegible] Récollets, ils sont tous conduits, (4)
[illegible] pas pour prendre l'habit.

[illegible] l'on sépara,
[illegible] d'avec ses soldats,
[illegible], ils sont tous renfermés,
[illegible] d'être considérés,
[illegible] noblesse originaire,
[illegible] aux travaux mercenaires,
[illegible], tanneur et cordonnier,
[illegible] et de la perruquier. (5)

Maudit rebelle que feras-tu
A présent que te voilà battu ?
Demanderas-tu pardon de ton Roi ?
De ce que tu as osé mépriser la loi,
Convertis-toi, crois moi, deviens fidèle,
Ouvre les yeux sur ton sort malheureux,
Tu changeras tes projets dangereux.

Arnold si tu viens rattaquer,
Tu te feras bien étriller,
Quoique tu oses, écrivant au Congrès,
Dire que dans peu tu l'auras enlevée.

Cette ville orgueilleuse de Québec,
Mais prend bien garde d'y être mis au sec,
Crois moi, tu sais bien mieux maquignon,
[ner
Que tu saurais nous épouvanter.

Celui qui a fait la chanson,
Est un de ces braves lurons,
Qui te feront éprouver vivement,
Ce qui t'en coûtera dans ce moment,
Où tu paraîtras devant nos murailles,—
A qui tu n'as pu donner de courage,
Que par l'espérance d'un grand pillage.

J. M. LEMOINE.

(1) Le col. James Livingston et ses 300 Canadiens.

(2) Ils furent maîtres de ce bout de la petite rue *Sault au Matelot* ou *rue des chiens*, pendant quatre heures, dit une relation.

(3) Voir les relations de Henry Thayer et autres.

(4) Henry fut interné à l'ancien monastère des Récollets.

(5) " *Blacksmith, tanners, shoemakers*, etc " [dit le col. Caldwell, on voit que la chanson s'accorde avec l'histoire, d'une manière frappante.

—

Voici maintenant un très-bel article du *Courrier de St. Hyacinthe*, sur le même sujet. Nous reconnaissons la plume de notre distingué confrère, M. Boucher de la Bruère dans l'élévation d'idées, le correct de l'expression, la passion des beaux souvenirs historiques du pays et les chauds accents du patriotisme qui rendent cet écrit des plus remarquables.

—

LE 31 DECEMBRE 1775.

—

On lit dans le *Courrier de St. Hyacinthe :*

" Il y a dans l'histoire des peuples de ces dates qui sont ineffaçables, et nous ne saurions passer sous silence celle du 31 décembre 1775, car elle est une des plus intéressantes de nos annales.

" Demain un siècle se sera écoulé depuis le jour où les colonies de la nouvelle Angleterre, en révolte ouverte contre leur métropole, cherchèrent à s'emparer du Canada et à planter le drapeau de l'indépendance sur la citadelle de Québec.

" A l'occasion de ce centième anniversaire, nos lecteurs voudront bien jeter avec nous un regard sur cette page de notre histoire en nous laissant raconter en quelques mots le fameux siège de Québec par les Américains.

" L'Angleterre en voulant restreindre les privilèges de ses colonies américaines, entraver leur commerce par des prohibitions que les colons considéraient injustes et vexatoires et les taxer en dépit de leurs protestations, s'était attiré leur animadversion et leur courroux. On finit par se soulever et prendre les armes pour conquérir la liberté [illegible].

" Le Canada qui, dans la guerre de la France et de l'Angleterre, avait été le théâtre [illegible] devait encore [illegible] point de [illegible] disparaître la domination anglaise de cette portion de l'Amérique.

" Les colonies en révolte résolurent de s'emparer du Canada et de porter [illegible] le théâtre de leurs opérations militaires.

" Le danger devint sérieux, le congrès américain fit appel aux canadiens et leur demanda de [illegible] hostilité contre la métropole [illegible] neutralité [illegible] mee.

" On se prépara de part et d'autre et la guerre ne tarda pas à commencer. La prise des forts Carillon, St. Frédéric et St. Jean fut le signal de l'invasion du Canada par les Américains. Arnold qui plus tard devait trahir sa patrie, et Montgomery, le même qui avait assisté au siège de Québec par Wolfe en 1759, s'avancèrent à la tête des troupes américaines vers Québec ; les populations se soumirent d'elles-mêmes, ou restèrent neutres ; Montréal et Trois-Rivières tombèrent au pouvoir de l'ennemi et le gouverneur Carleton se renferma dans sa capitale dont on commença aussitôt le siège.

" Les Anglais n'avaient qu'une garnison de 1,800 hommes dont 500 Canadiens lorsque les Américains commencèrent le siège de la capitale. La population de la ville elle même n'était que de 4,000 âmes. Cependant on résolut de défendre courageusement la seule place importante peut-être qui ne fut point au pouvoir de l'ennemi ; on s'occupa à fortifier la ville ; les remparts et les quais furent garnis de canons ; aux extrémités de la basse-ville l'on dressa des barricades afin de prévenir toute surprise, et deux barrières, défendues par une batterie masquée, furent placées au bout de la rue Champlain.

" Arnold, de son côté, n'avait que 900 hommes, y compris les Canadiens sous la conduite du colonel Levingston. Cependant on occupa Beauport et la Canardière, et Montgommery établit son quartier général à Sainte-Foye. Son dessein était de s'emparer de la ville par un coup de main, d'autant plus que le peu de soldats qu'il avait à sa disposition et le petit nombre de bouches à feu ne lui permettaient point de faire un siège régulier. La nuit du 30 au 31 décembre fournit l'occasion aux ennemis de monter à l'assaut. L'obscurité était complète, il tombait une neige épaisse et le gros vent qui soufflait empêchait tout bruit de se propager. Le sort du Canada allait donc se décider dans cette nuit même. Carleton qui connaissait les projets des ennemis par des déserteurs redoubla d'attention. Mongommery divisa ses troupes en quatre corps. Le premier ayant pour chef le colonel Levingston, devait faire une fausse attaque contre la porte Saint-Jean ; le second sous la conduite du major Brown devait menacer la citadelle, tandis que le colonel Arnold et Mongommery, avec deux autres corps chargés de la véritable attaque devaient pénétrer dans la basse-ville et enlever, celui-là les barricades du Sault-au-Matelot, celui-ci celle de la rue Champlain.

" A deux heures du matin toutes les troupes ennemies se trouvent à leur poste, le signal est donné au moyen de fusées et l'attaque commence. Les sentinelles anglaises donnent aussitôt l'alarme. Le brave Mongommery s'avance au pied de la citadelle [illegible], rempli de glaces, où deux hommes peuvent à peine passer de front ; il conduit ses soldats à la mort ou à la victoire. Les Américains franchissent la première barrière sans difficulté. Arrivés à la seconde, l'on s'aperçoit qu'elle est défendue par une batterie de sept canons et une forte garde. Que faire ? Retourner c'eût été s'exposer à une mort [illegible], il n'y avait pas à balancer ; des braves ne savent fuir. Les troupes s'élancent à l'assaut [illegible] à l'instant vomissent la mitraille ; la première victime de la bravoure [illegible] c'est Mongommery. Le désavantage de [illegible] position où est engagée la colonne ennemie, la force à se retirer. Pendant que Mongommery trouve ici une mort glorieuse, Arnold de son côté a la jambe brisée [illegible] cependant le succès couronne [illegible] ses efforts ; la colonne américaine, au nom de " Vive la Liberté " fait la garde anglaise prisonnière. A la [illegible] barrière défendue par Dumas, les vaincus [illegible] l'échelle est placée pour [illegible] l'intrépide Charland, [illegible] au

milieu des balles, va retirer l'échelle en dedans des barricades, tant il est vrai que le courage est inné dans le cœur du Canadien comme du Français.

" Carleton, averti de la défaite de Montgommery à Près-de-Ville, concentre ses forces vers Saint Roch, et enveloppe les ennemis ; la colonne d'Arnold est alors faite prisonnière ; les américains sont vaincus, Québec est sauvé.

" Mongommery était disparu. Après le combat, l'on fit des recherches et on trouva son corps enseveli sous une légère couche de neige. Ses compagnons d'armes en voyant l'épée de leur brave commandant, ne purent s'empêcher de verser des larmes, car sous la cuirasse du soldat l'on trouve la sensibilité du cœur. Le gouverneur rendit les honneurs militaires aux cendres du héros, et Mongommery fut enterré avec pompe.

" Les actes de bravoure ne sont jamais oubliés. En arrivant à Québec, l'œil du touriste aperçoit sur le penchant du Cap Diamant une planche portant une inscription ; c'est pour indiquer l'endroit où tomba Mongommery. Touchant et pieux souvenir de l'héroïsme et du dévouement de cette homme pour son pays.

" Après la défaite des américains devant Québec le congrès ne se découragea pas ; un second manifeste fut envoyé en Canada, promettant de nouveaux renforts ; des hommes éminents vinrent même dans le pays ; Franklin, Chase, Carroll sollicitèrent en vain les canadiens de se joindre à eux. Le Dr. Carroll, Jésuite, mort en 1815 Evêque de Baltimore, fut envoyé auprès du clergé canadien sans plus de succès, et l'on dût enfin renoncer à tout espoir de s'emparer de cette importante colonie.

" Ce siège de Québec est encore présent à la mémoire du peuple canadien, car à peine trois vies d'homme se sont depuis écoulées, et la génération présente a connu quelques-uns de ceux qui furent les témoins de l'invasion. Enfant, nous avons entendu notre grand père paternel nous raconter qu'il avait vu revenir du siège les débris épars de l'armée américaine.

" L'Angleterre dut à cette époque la conservation de sa colonie du Canada à ses sujets canadiens-français, comme plus tard, à Chateauguay, leur fidélité et leur bravoure devaient protéger le drapeau britannique contre les balles de l'armée des Etats-Unis. "

NOTRE DAME DE LOURDES.

(Du Propagateur Catholique de la Nouvelle-Orléans.)

Nous avons reçu de M. le curé de Lockport une lettre nous faisant part d'une guérison extraordinaire opérée par l'eau d'e de Notre-Dame de Lourdes, et nous sommes heureux de constater ce fait à l'honneur et à la gloire de la patronne de la Louisiane.

Voici le fait : Un jeune homme de 18 ans, fils de M. Octave Harang, planteur très respecté et très connu de la paroisse La fourche, demeurant à 6 milles de Lockport, avait, dans la nuit du 25 novembre, reçu en pleine poitrine et à bout portant un coup de pistolet qui l'avait mis à la porte du tombeau. Les journaux quotidiens et, en particulier, *l'Abeille*—édition du 27 novembre et du 7 décembre—ont parlé de cette affaire mystérieuse qui a fait la [illegible] de M. O. H. [illegible], [illegible] un assassin, peut être inconnu [illegible].

Le médecin et le prêtre furent appelés immédiatement auprès du jeune homme qui resta vingt-quatre heures entre la vie et la mort.

Le médecin passa tout ce temps auprès du malade, jusqu'à ce qu'enfin n'ayant plus d'espoir, il déclara à M. Octave Harang père, à M. Dominique Harang oncle et à Mme Charbonnier, garde malade du moribond, que dans une heure tout serait fini.— Déjà on avait recommandé le cercueil et pris des arrangements pour l'enterrement, quand tout-à-coup, il vint à la pensée d'une des personnes présentes, de courir chercher de l'eau de Notre-Dame de Lourdes, d'en faire boire quelques gouttes au blessé et d'en verser aussi sur la plaie. L'exécution suivit de près la pensée, et Marie crut devoir récompenser tant de confiance.

Quatre à cinq minutes après, tout au plus, un changement notable se faisait remarquer dans la respiration et dans la physionomie du mourant ; le médecin était obligé de le déclarer beaucoup mieux et hors de danger et de fait, M. Octave Harang jeune est aujourd'hui en bonne santé et plein de vie.

Nous avons raconté le fait dans toute sa simplicité et nous n'ajoutons aucun commentaire, laissant au public de reconnaître avec nous que rien n'est impossible au pouvoir protecteur de la Reine du Ciel, Consolatrice des affligés.

Il y a, du reste, beaucoup d'autres faveurs du même genre accordées au milieu de nous soit par Notre-Dame de Lourdes, soit par Notre-Dame de la Salette, soit par Notre-Dame du Sacré Cœur.

Les ex-voto, donnés déjà aux sanctuaires de la Cathédrale, de l'Eglise St. Augustin et de la chapelle des Sœurs Marianites de Ste. Croix, 3èmes district, en font foi. Qu'on aille visiter ces sanctuaires et on les quittera meilleurs et plus confiants en Marie Immaculée.

Grande Solennite Religieuse a St. Paul, Minn.

Nous trouvons dans *l'Etoile du Nord* de St. Paul, Minnesota, du 23 décembre dernier, les détails suivants sur le sacre d'un nouveau prélat, coadjuteur de Mgr. Grace, évêque de cette ville :

" C'est mardi, 21 décembre courant, qu'a eu lieu la consécration de Messire John Ireland comme évêque-coadjuteur du diocèse de St. Paul. Depuis plusieurs semaines, déjà, toute la population catholique de ce diocèse et des diocèses environnants, étaient dans la plus vive attente de cet important événement. On pourrait dire que le public en général l'anticipait avec un intérêt tout particulier. Le fait est que Mgr. Ireland, qui habite le Minnesota depuis de nombreuses années, est très-connu dans cette ville et le pays environnant, et possède, comme peu d'hommes, le profond respect de tous ceux qui le connaissent.

De bonne heure, mardi matin, une masse compacte de personnes de tous les âges et et de toutes les conditions se pressait aux abords de la cathédrale, qui fut remplie comme par un seul flot de la foule, dès que les portes furent ouvertes. L'intérieur du temple, cela va sans dire, était magnifiquement décoré : fleurs à profusion, guirlandes de verdure, riches bannières de différentes sociétés religieuses, inscriptions appropriées à la circonstance et une infinité de détails qui, sous l'éclat des gerbes de lumière étincelant dans le sanctuaire, et dont l'éclat était encore rehaussé par le demi-jour qui régnait dans l'enceinte sacrée, formait un spectacle vraiment fait pour inviter, à la fois, au recueillement et à la réjouissance.

Les premiers sièges, en dehors du sanctuaire, étaient occupés par des religieux et religieuses de différents ordres, tandis qu'une place d'honneur avait été réservée à l'heureux père du nouveau prélat.

" A dix heures et demie, le clergé, formé en procession, et comptant environ soixante quinze prêtres, entre plusieurs hauts dignitaires de l'Eglise, fit son entrée dans la cathédrale, le peuple se tenant debout et l'orgue faisant entendre ses sons les plus solennels, pendant que l'imposante procession s'avançait vers le sanctuaire."

" En arrivant au maître-autel, l'évêque consécrateur, Mgr. Grace, de Saint-Paul, revêtit tous les habits sacerdotaux, l'élu ne mettant que l'amict, la ceinture et l'étole. Du côté de l'épître était Mgr. Henni, archevêque de Milwaukee, ayant à sa droite Mgr.

Hennessey, évêque de Dubuque, et M. l'abbé mitré A. Edelbrook, de St. Cloud et sa gauche, Mgr. Borgess, évêque de Détroit et Mgr. Seidenbush, évêque de St. Cloud. Mgr. Grace occupait le trône pontifical.

" L'évêque consécrateur était assisté par M. l'abbé Plut et le R. P. Stuckenkemper, les assistants de l'élu étant Mgr. Seidenbush et Mgr. Borgess. Venait ensuite le Grand-vicaire Ravoux, comme prêtre-assistant, puis le R. P. Aoster et M. l'abbé Thécdore Venn, maitres des cérémonies.

" Sur la demande de l'évêque consécrateur, M. l'abbé J. Trobec produisit le bref apostolique élevant le Rév. John Ireland à la dignité épiscopale, et en fit la lecture; puis l'élu prêta serment de fidélité et d'obéissance aux lois de l'eglise. Après avoir répondu aux questions qui lui furent posées, il s'avança, conduit par ses assistants, vers l'évêque consécrateur, dont il baisa la main en s'agenouillant."

" L'office de la messe commença alors, le chœur, assisté par l'orchestre Seibert, faisant valoir toutes les beautés musicales de la " Messe Solonnelle" de Gounod."

" Après le chant des Litanies des Saints, par le clergé, dans le sanctuaire, l'évêque consécrateur plaça le livre des Saints Evangiles sur le cou de l'elu, qui était prosterné au pied de l'autel. Puis vinrent les cérémonies de l'imposition des mains, de l'onction avec le saint chrême et de la bénédiction de la crosse et de l'anneau epi copale. Mgr. Ireland ayant ensuite reçu le baiser de paix de l'évêque consécrateur et l'ayant donné aux évêques assistants, se retira, avec ceux-ci, à la chapelle de la Sainte Vierge, où il célébra le saint-sacrifice."

" Le sermon fut prêché par le R. P. O'-Gorman, de Rochester, et nous regrettons de ne pouvoir, faute de temps, en donner même une analyse. Tous ceux qui l'ont entendu s'accordent à en faires les plus grands éloges."

LE "METIS."

Jeudi, 27 Janvier, 1876.

AVIS DE L'EDITEUR.

Nos lecteurs voudront bien nous excuser de leur donner si tard notre édition de la semaine dernière. Nous essayons de les dédommager de cette économie forcée de papier par une plus grande abondance de matière à lire que de coutume.

LA SESSION.

Nous publions plus loin le discours par lequel le Lieutenant-Gouverneur a ouvert la seconde session du deuxième parlement de Manitoba. Le programme ministériel comprend peu de mesures : dix à douze lois, tout au plus. L'importance de quelques uns de ces projets de loi rachète cependant leur petit nombre.

Nos législateurs auront à discuter et à mûrir une loi pourvoyant à un choix plus équitable des grands et des petits jures ; une mesure ayant pour but de faciliter l'ouverture de chemins de débouche entre les townships et les grandes routes qui longent les Rivières Rouges et Assiniboines, devra leur être soumise, et ils devront s'efforcer de la rendre aussi claire et aussi simple que possible. Mais, la plus grave de toutes, sans contredit, est la proposition qui leur sera faite de modifier l'acte constitutionnel et d'abolir le Conseil Législatif.

Sur toutes ces mesures, ce que nous recommandons à nos députes comme leur premier devoir est de s'entendre et de rester unis. Toute autre considération passe après celle là. Si le bill doit être repousse, qu'il le soit par toute notre deputation catholique ; si, au contraire, il parait sage et opportun, vu les circonstances, de l'adopter, que ce soit également par tous les membres de notre parti.

Le moment est grave, et rien ne doit être fait à la légère. D'un autre côté, la majorité n'est pas de notre côté ; nos répresentant sont en minorité, et ils doivent s'en souvenir dans l'occasion, a fin de ne laisser échapper rien qui pourrait ruiner leur influence générale.

Les questions d'argent ne sont rien en présence des questions constitutionnelles ; et si l'abolition du Conseil Législatif se décide, nos députes devront en venir là pour des motifs intrinsèques, pour des raisons basées sur le mérite même de la question.

Les petites tempêtes de jalousie soufflées par des esprits envieux et brouillons ne doivent effrayer personne. Cela passera, et le bon sens de quelques uns de nos amis reprendra vite le dessus. Ce que nous avons le droit de demander à nos représentants c'est d'agir pour le mieux, c'est de remplir leur devoir suivant les dictées de leur conscience et après mûr examen.

C'est notre intention de rendre compte dans le journal des discussions de la chambre, et d'analyser à la fin de la session, toutes les mesures qui seront devenues lois.

La *Minerve*, de Montréal, rend compte dans les termes suivants de la retraite de M. Chs. Nolin et de la rentrée de M. James McKay dans le gouvernement :

Le Métis du 16 décembre annonce un remaniement ministériel à Manitoba. M. Chs. Nolin, ministre de l'agriculture a remis son portefeuille. Il a ete remplacé par l'Hon. James McKay. M. Nolin etait au ministère depuis le printemps dernier. Il y représentait l'élément metis. *Le Métis* n'explique pas les motifs de sa demission. Il parle comme suit de l'entrée de M. McKay dans le cabinet :

" La politique ministérielle a reçu un " puissant renfort dans la personne de " l'Hon. James McKay dont l'influence, la " richesse, les relations et l'experience en " font un des principaux personnages du " pays. Notre parti se consolide, et l'Hon. " M. McKay donnera, comme par le passé, " tout son devouement et tout son appui à " la cause qu'il personnifie dans le gouver- " nement avec l'Hon. M. Royal.

" Nous felicitons le Cabinet de M. Davis " d'avoir mene ces negociations à si bonne " fin, et le pays s'en felicitera avec nous.

" Un gouvernement ne saurait tenter " d'operer des changements constitution- " nels sans la sanction d'une forte majorite " des representants du peuple ; cette majo- " rite, les Hons. MM. Davis et Royal vien- " nent de se l'assurer d'une façon sûre et " definitive."

Le *Nouveau-Monde*, qui a sans doute lu le *Métis* sur le même sujet, fait connaitre le fond de sa pensée dans les termes suivants :

" L'Hon. M. Chs. Nolin, membre du gouvernement local du Manitoba, vient de donner sa demission de ministre de l'agriculture, et il est remplace par M. James McKay.

" Il ne reste plus que l'hon. M. Royal dans le cabinet pour representer l'element français."

Nouvelles Locales.

— La Société de Colonisation promet de pousser activement l'etablissement de Canadien à Manitoba.

—On parle beaucoup à St. Boniface d'essayer l'incorporation de la futur ville de ce nom.

— M. Lindsay, des Douanes, s'occupe en ce moment d'organiser une Société de Construction.

— Il y a eu jeudi dernier grande réception officielle chez Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, au Fort Garry, suivie d'un bal des plus brillants.

— L'Hon. M. Girard ne doit partir qu'à la clôture de la session de notre Législature Locale.

—Les directeurs de l'Hôpital de Winnipeg ont fait visiter leur établissement ces jours ci par les membres de la Législature.

— M. Alex. Begg a été nommé Sergent d'Armes, à la place de Wm. Drever, actuellement absent de la Province.

— M. Prud'homme, de la maison Bertrand, de Winnipeg, est parti dimanche dernier pour le Canada pour les achats du printemps.

—L'Hon. M. Langevin, ancien Ministre des Travaux Publics du Canada, vient d'être élu à Charlevois à une grande majorité.

— M. Bannatyne, député du comté de Provencher, se mettra en route pour Ottawa, vendredi, 28 courant ; M. le Sénateur Sutherland part en même temps.

— On annonce pour lundi prochain, 31, un dîner chez Son Excellence le Lieutenant - Gouverneur donné aux membres des deux Chambres de la Législature.

— Les élèves du Collége de St. Boniface ont donné une magnifique séance le 18 du courant, sous le patronage de Sa Grâce, Mgr. l'Archevêque et du Lieutenant Gouverneur Il y avait foule.

— Les assistants du Greffier cette année sont, outre les traducteurs permanents, M. Joseph Nolin, de la Pointe de Chênes, et M. Pierre Lavallé, de St. François Xavier Est Le petit page est un jeune M. Louis Rollette.

— Dimanche dernier, les Hons. MM. Girard et Royal ont adressé la parole aux électeurs des deux divisions de St. François Xavier ; l Hon. M. Dubuc et M. Lemay, de leur côté, en ont fait autant à St. Vital et St. Norbert.

—Les accidents par le froid sont nombreux cet hiver, et les hommes attachés aux services d'arpentages ou de construction télégraphique ont eu à souffrir beaucoup. On compte 4 ou 5 de ces pauvres gens à l'Hôpital, qui ont les uns les pieds, les autres les mains gelés.

Nouvelles Canadiennes.

—Le Parlement fédéral est convoque pour le 10 fevrier, pour la dépêche des affaires.

—M. Geoffrion, d'après l'avis de ses médecins, pourra se rendre à Ottawa dans une quinzaine de jours.

—Le premier jour du nouvel an, S. G. Mgr. l'evêque de Montreal etait assez bien pour assister, à la Cathedrale, au chant d'un *Te Deum* solennel et donner la *bénédiction*.

—S. G. Mgr. Moreau vient de recevoir de Rome les bulles qui le font evêque de St. Hyacinthe. La ceremonie du sacre est fixée au 16 courant, dimanche, fête du St. Nom de Jesus.

—Il sera demande une charte, à la prochaine session du parlement federal, pour l'incorporation d'une compagnie qui devra construire un tunnel sous la riviere du Detroit, près d'Amherstburg.

—Un mot entendu pendant un discours de M. Madier de Montjau à l'Assemblée de Versailles.

L'orateur parlait du peuple souverain :

—Mais si le peuple est souverain, a dit un membre de la droite, où sont donc les sujets ?

BLUETTE.

Aux cris aigus de la bourrasque,
Pleurant des notes de hautbois,
Tout frileux, l'Hiver met son casque,
Et ses mitaines de chamois.

Près de Vénus qui la regarde,
Au sortir de son lit blafard,
La Lune au ciel monte la garde,
En châle et nebu de brouillard.

Les yeux battus, et l'air morose,
Décembre a mis—carice, helas !—
Pour s'en aller, sa joue en rose,
Et bleu son menton de verglas.

Et Janvier que sa toux enivre,
Par ces vingt-huit degrés de froid,
Trembler dans son berceau de grive,
Que le frimas suspend au toit.

Nuit de frissons ? Dehors, c'est pire.
Le piéton va rêvant du feu,
Tandis que le brasier se mire,
Dans le miroir du salon bleu.

Sur leur socle les statuettes,
Le col tendu, les bras en croix,
Entr'ouvrant leurs lèvres muettes,
Semblent se faire des souhaits.

C'est que dans l'ombre, au vestibule,
Le Temps revient poser sans bruit,
Les aiguilles de la pendule,
Sur le point qui chante minuit.

Et le nouvel An qui dénoue,
Les glands mêlés de son manchon,
Entre, bat des mains, en secoue,
La neige de son capuchon.

Hélas ! helas !—et l'âme en peine,
Nous assistons—touchant adieu !—
Au départ du convoie qui traine,
Bien des douleurs vers le bon Dieu.

L'Avenir en tunique d'ombre,
Le front rêveur, et l'œil glacé,
Sanglote sur un an qui sombre,
Dans les abîmes du passé.

Mais qu'importe que Minuit fasse,
Sur l'émail encore argenté,
Changer les aiguilles de place,
Par le doigt de l'Eternité !

Sourions, Ayons l'air moins pâle ;
Et dites-moi si vous voulez,
Madame—au bruit du vent qui râle,
Une ode à nos ans écoulés.

EUDORE EVANTUREL.

Québec, 1er janvier 1876.

Nouvelles Religieuses.

L'angleterre, qui a senti le souffle de vie partir du cœur de Pie IX, continue à grandir sous le regard de sa paternelle bonte. La foi s'affirme par des actes chaque jour plus eclatants : les mouvements religieux et les fondations pieuses se multiplient : la charite des catholiques ne recule devant aucune generosite. Nos lecteurs pourront, par un seul fait, juger de ce t lan qui ne se mesure pas.

La hierarchie catholique vient d'être retablie en Grèce, Selon le vœu exprime par le roi des Heliènes. Notre Saint-Père le Pape a erigé l'eglise d'Athènes en archevêché, d'ou dependront les dioceses qui pourront être etablis plus tard. Ainsi cette terre, fameuse par tant de souvenirs, cesse d'être un pays de mission ; le ciel reservait cette nouvelle joie à l'immortel Pontife qui a eu dejà, dans son regne glorieux, la consolation de ressusciter tant d'eglises mortes depuis des siecles.

Nous lisons dans le *Catholic Sentinel*, de Portland, Oregon, que le 5 ultimo, Sa Grandeur Mgr. F. N. Blanchet a confére l'ordre sacré de la prêtrise à M. J. C. White, dans la cathedrale. Le reverend M. J. F. Fierens, V. G., remplissant l'office de prêtre assistant, et les Reverends MM. McCormick et Dols, ceux de diacre et de sous-diacre. Après l'Evangile, M. le Grand Vicaire Fierens prononça un eloquent sermon sur le caractere et la dignite du prêtre.

Un meeting tenu il y a quelque temps, à Londres, a vote, par acclamation, la construction de l'eglise metropolitaine qui ne coûtera pas moins de sept millions. Ses dimensions seront égales à celles de Notre-Dame de Paris. Elle aura 400 pieds de longueur, 144 de largeur, et la hauteur de la grande nef sera de 130 pieds. Cette eglise sera construite dans le style ogival anglais de la [illegible] du treizième siècle. Les frais de cette construction grandiose seront couverts par des dons volontaires. Le cardinal Manning s'est inscrit en tête de la liste de souscription par un don personnel de 25,000 francs qui lui avaient été confiés par d'autres personnes dans le même but. Parmi les souscripteurs se trouvent : l'empereur et l'imperatrice d'Autriche, la reine Isabelle d'Espagne et tous les grands noms de l'aristocratie catholique d'Angleterre.

Nouvelles d'Europe.

Voici un sommaire de la situation politique en Europe au 1er janvier 1876.

Quelques brillantes que soient les espérances en Amérique, la nouvelle année commence, dans l'ancien monde, sous un ciel politique chargé de nuages. La question l'Orient est menaçante, et les plus sages observateurs de la marche des événements disent que la guerre est imminente et inévitable ; que, à coup sûr, le printemps ne passera pas sans que l'Europe soit transformée en un vaste champ de bataille, sur lequel se heurteront les immenses armées des grandes puissances. Naturellement, il y a aussi quelques personnes bien posées qui espèrent que la paix sera maintenue, malgré les symptômes defavorables.

Il est facile, d'après ce qui suit, de conclure que M. de Bismark prévoit le moment prochain où il aura besoin de faire appel aux forces unies de l'empire :

Dans l'empire d'Allemagne, on constate un fait digne de remarque et de méditation *suggestive*.)

Le gouvernement a cessé de persécuter les catholiques et se reconcilie discrètement avec le clergé. Cette attitude nouvelle ne signifie pas seulement que la politique de M. Bismark a echoué, mais qu'il y a nécessite d'unir toutes les parties de l'empire de telle façon que les ennemis du dehors ne trouvent pas d'alliés au dedans.

Le Prince de Galles continue son voyage dans les Indes.

D'un autre côté, on mande de Berlin que les catholiques de toute l'Allemagne se proposent de celébrer, par de grandes rejouissances, la mise en liberte de l'archevêque Ledochowski, dont l'emprisonnement expire le 3 fevrier.

L'heroique archevêque persiste à refuser de reconnaitre la juridiction de la nouvelle cour ecclesiastique ou la validité de sa position.

Le prince impérial d'Autriche, sera couronné roi de Hongrie en juillet prochain.

En France l'intérêt se concentre sur les élections prochaines, tant pour le senat que pour la chambre des deputés.

L'Espagne n'est pas encore au bout de ses tribulations et le jeune roi Alphonse suffira difficilement à la tâche. La question de Cuba et la guerre des Carlistes sont deux fardeaux trop lourds pour ses jeunes epaules. Les Carlistes ne sont pas encore dommes. Voilà que l'on mande de San Sebastian qu'ils se concentrent en grand nombre sur la frontière et paraissent toujours disposés à continuer la lutte.

Faits Divers.

La nouvelle taxe.—La loi obligeant la cite de Montreal, de payer 25 centins par jour, pour chaque prisonnier appartenant à Montreal et incarcérés dans sa prison est maintenant en force ; en supposant que le nombre perpetuel des prisonniers soit de 300, la taxe se monterait alors à la somme de $27,375.

Les membres du service civil, à Outaouais, pretendent que ne tirant pas leur revenu de la ville, ils doivent être, en justice exemptés de la taxe sur le revenu. Un membre eminent de la profession légale, consulté par eux, leur a dit qu'ils ne devaient pas légalement payer cette taxe. Si tel est le cas, ce sera une difference de $5,000 dans le revenu de la ville.

A. St. Hyacinthe, le 24 du courant, à la résidence de sa fille, Dame Veuve Leandre Boivin, M. John Whiteford, ancien bourgeois de la cite des Trois-Rivieres, à l'âge avancé de 85 ans.

Le défunt etait natif de Nicharkin, dans le nord de l'Islande et vint dans le pays à l'âge de vingt ans. Vers quarante ans, il eut le bonheur de se convertir au catholicisme, et depuis il pratiqua avec une grande assiduité les pratiques de sa religion. Il possedait une foi bien vive et il est mort en fervent chrétien.

SCULPTURE.—L'on nous apprend qu'un jeune canadien-français, M. A. B. Fortier d'Arthabaskaville, va bientôt se faire [illegible]

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.

non comme sculpteur en bois.

Il a parachevé deux bustes et une statue : le buste de Napoleon Ier, et celui de Mirabeau, et une statue représentant l'Archange Raphaël tenant un encensoir.

La statue servira d'ornement à l'un des autels de l'Eglise d'Artabaskaville.

L'instrument qui a servi à M. Pouliot pour exécuter ses œuvres est un modeste canif.

M. Pouliot possède un véritable talent et nous espérons qu'il cultivera cette aptitude remarquable.—*Canadien.*

—

—Nous n'avons pas eu la même periode de doux temps de degel et de pluie dont a joui le bassin du St. Laurent durant la semaine de Noël et du jour de l'an ; mais nous n'avons rien perdu pour attendre. Il a fait très doux vendredi et samedi 14 et 15 courant ; dimanche, sur le soir, la pluie a pris, mais n'a guère duré. Lundi le vent s'est mis à l'ouest et le degel a continué. Le fait est exceptionnel : de memoire d'homme personne ici n'a vu rien de pareil. Le *Nouveau Monde* de Montreal, du 4 janvier publie ce qui suit :

Température.— L'Ecriture nous dit qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, mais seulement oubli de ce qui est arrivé déjà.

« C'est assez le cas quand il s'agit des saisons. Ainsi les « anciens affirment qu'ils n'ont jamais vu une temperature comme celle que nous avons eue au jour de l'an.

« Or voici un extrait de « Notes » que j'ecrivais le 5 Janvier 18.8, quoiqu'il y a justement 28 ans :

« En decembre dernier le froid a été assez considerable, depuis, à peu près, le 18 jusqu'au 29, quoiqu'il n'y eût que fort peu de neige. La glace *était prise* sur le Saint-Laurent jusqu'au Bout de l'Ile (d'en bas) et on s'attendait à voir l'hiver prendre tout de bon. Mais le doux temps commença le 29 decembre avant midi. La pluie qui tomba du 29 au 31 fit disparaître le peu de neige qu'il y avait, et affaiblit tellement la glace sur le Saint-Laurent, qu'elle le laissa *libre* jusqu'à Lanoraye.

« Samedi, premier Janvier 1848, il a plu toute la journée et presque toute la nuit. La terre a degelé considerablement et il s'est fait une bouette très abondante. Dimanche, lundi et mardi c'est-à-dire, le 2,3, et 4 Janvier, il a fait des jours qui seraient de *beaux jours d'Octobre*.

« Aujourd'hui, 5, à midi, il a commencé à neiger, et il a gelé très fort la nuit dernière. »

« Et alors les anciens disaient que c'était extraordinaire et nouveau pour eux ; seulement ils admettaient qu'ils avaient vu le *jour de l'an* et même les *Rois* sans neige, mais jamais un temps aussi doux et accompagné de pluies si abondantes.

« Je note soigneusement ce qui arrive cette année, et si la Providence me laisse libre d'interroger les anciens dans 28 ans, ce la première fois que la temperature sera semblable à celle que nous avons, beaucoup diront encore qu'ils n'ont rien vu de pareil.

« Pour rendre justice à plusieurs des anciens avec lesquels je vis, il faut dire que plusieurs se rappellent fort bien avoir vu il y a 28 ans ce que nous voyons aujourd'hui. »

—

CONVERSIONS.—Le nombre des conversions en Angleterre s'accroit de plus en plus, ce qui explique les inquietudes des uns et les fureurs des autres. Voici une liste de recentes conversions de personnages appartenant tous au clergé anglican :

Le Reverend W. M. Hunnybun, M. A., de l'église de Tous-les-Saints, de Margaret street.

Le Rev. Verney Cave-Browne-Cave M. A., de l'eglise de Tous-les-Saints de Margaret street.

Le Rev. G. B. Madan, M. A., president au College des Missionaires, à Warminster.

Le Rev. J. R. Murrows, M. A., du clergé [illegible] de Liverpool.

Le Rev. Alfred Newdigate, M. A., curé de Kirk-Hallam, à Derby.

Le Rev. Willis Nevins, du clergé de Southampton.

Le Rev. H. J. Pye, recteur de Clifton-Campville.

Le Rev. Georges B. Yard, M. A., frère du chanoine Yard, elu recemment procureur dans l'assemblée du clergé.

Le Rev. John Higgins, B. A., Vicaire de [illegible].

Le Rev. Septimus Andrews, M. A., *étudiant* de l'église du Christ, à Oxford, [illegible] Market-Harborough.

Le Rev. G. H. Moore, *étudiant* du collège de l'église du Christ, à Oxford.

Le Rev. W. M. Adams, B. A. *Fellow*, de New-college, à Oxford.

Le Rev. W. C. Robinson, M. A., *Fellow* de New-college, à Oxford.

Le Rev. F. Down, de l'église Saint-Georges-Est à Londres.

Le Rev. F. M. Wyndham, aussi de l'église Saint-Georges-Est, à Londres.

Le Rvd. Georges Akers, de Malling, dans le comté de Kent.

Le Rev. Gordon Thompson, de l'eglise du Christ, d'Albany street, chapelain du consulat.

Le Rev. Reginald Tuke, de Sainte-Marie, Soho, à Londres.

Le Rev. M. Tylee, du Collège d'Oriel, à Oxford.

Le Rev. Dr. Fortescue, beau-frère de l'archevêque de Corterbery.

Le Rev. W. Humphrey, de Dunbee.

Le Revd, T H Granthany, de Slinfold, comte de Sussex.

Le Rev. lord Francis G. G. Osborne.

Le Rev R. S. Hawker, de Morvenstow, comte de Cornwall.

Le Rev. W. Hockin, M. A., a été trente ans recteur de St-Endellion, près de Wadebridge, comte de Cornwall.

Le Rev. A. Trevelyan Smith, M. A. curé de Cannock

Le Revd. C. H. Kennard, B. A.

Le Revd. J. Bradley, B. A., de Cheltenham.

Le Rev. Georges Angus, B. A., de Presbury.

Notes commerciales.

En Allemagne, les impôts sur le fer et l'acier seront abolis au 1er janvier 1877.

—

La Maison de banque la plus considérable de Fall River, Mass., celle de Easton & Milner, a dû fermer ses portes au public, vendredi dernier.

—

Sur les [illegible] 09 000 voyageurs transportés sur le chemin de fer Erié, durant l'année 1875, cinq seulement ont été tués et onze blessés.

—

Les directeurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont declaré un dividende provisoire de 8s par action payable et après le 8 janvier.

—

On évalue à cinquante millions de livres la quantité de laine qui sera expédiée de la Californie durant l'année courante. On sait que dans trois ans la quantité exportée annuellement sera de 75 millions de livres. C'est la [illegible] qui produit le plus de laine de [illegible] Etats-Unis.

—

Le *Herald* de Montréal annonce qu'à la demande de plusieurs capitalistes un nouveau *board* de courtiers a été organisé en cette ville. La première assemblée regulière a eu lieu hier, aux bureaux de MM. Bell & Withers, 82 rue St. François-Xavier Le public aura accès aux assemblées de ce nouveau board.

Le pouvoir de la souffrance.

Un jour, dans une instruction familière, un prêtre dit ces paroles : « Voulez-vous convertir une famille ? Amenez au milieu d'elle une âme qui vous est chère ? Souffrez pour elle."

Elles furent entendues par un enfant du peuple qui venait de faire sa première communion. Comment peut-elle les comprendre ? C'est le secret de Dieu.

La pauvre enfant avait vu souvent pleurer sa mère, et elle rougissait de honte, quand, le soir, presque tous les soirs, son père rentrait abêti par le vin.

Le jour où lui fut revelée la force de la souffrance, elle embrassa sa mère avec une effusion de tendresse qui fit tressaillir l'épouse malheureuse, et lui dit : « Maman, soyez contente ; bientôt allez, papa ne vous fera pas pleurer."

Et le lendemain, au repas de midi, le seul qui reunissait la famille, l'enfant accepta le potage, un morceau de pain et elle refusa tout le reste.

—Tu es malade ? dit la mère étonnée.

—Non, maman.

—Mange donc, dit le père.

—Pas aujourd'hui.

On crut à un caprice, et on voulut punir l'enfant, qui était couchée et qui ne dormait point elle l'entendit blasphémer et elle se mit à pleurer. C'était la première fois que le *blasphème* lui arrachait des larmes.

Le lendemain, comme la veille, elle refusa, pendant [illegible] toute autre nourriture que du pain et de l'eau.

La mère s'inquiète, le père se fâche.

—Je veux que tu manges, dit-il en colère.

—Non, répond l'enfant avec crainte, enfin tant que vous continuerez, que vous ferez pleurer ma mère et que vous blasphémerez je l'ai promis au bon Dieu et *je veux souffrir pour qu'il ne vous punisse pas.*

Le père baissa la tête. Le soir, il rentra calme, et la petite fut charmante de gaité, d'entrain et d'appétit.

Mais l'habitude entraîna encore le père. Le jeûne de l'enfant recommença. Cette fois le père n'osa rien dire ; seulement une grosse larme roula sur sa joue, il cessa de manger : la mère, elle aussi, pleurait ; seule l'enfant restait calme.

Et lui, se levant, et pressant sa fille dans ses bras :

—Pauvre martyre, tu feras toujours ainsi ?

—Oui, papa, jusqu'à ce que je sois morte ou que vous soyez converti.

—Ma fille, ma fille, je ne ferai plus pleurer ta mère.

(*Le Dimanche d'Amiens.*)

Connaissances utiles.

Le problème du calendrier a été pour tous les peuples de ramener indéfiniment l'équinoxe à la même date civile. Quand on faisait l'année de 365 jours, les 5 h. 49 m. (en nombres ronds) negligés à chaque révolution produisaient en cent ans 581⅔ h. ou 24 jours 5 h., quantité qu'il était impossible de negliger. En effet, c'était une difference de plus de trois semaines. Il suffisait d'une vie d'homme pour apercevoir les defauts de ce calendrier. Les saisons passaient, en un peu plus de sept siècles, dans les mois opposés ; et, en un as de quinze siècles, elles revenaient de nouveau aux mêmes dates, ayant parcouru dans l'intervalle tous les mois du calendrier.

C'était là l'origine de la fable du Phénix, par lequel on voulait designer le soleil, qui, après 1,461 ans de 365 jours, renaissait de ses cendres, c'est-à-dire recommençait une nouvelle carrière apparente à travers le calendrier. Ces 1,461 années de 365 jours, ou 1,460 années tropiques, composaient la *période sothiaque*, ou de Sothis (le Chien), qui ramenait à la même date civile le lever du Grand Chien ou Sirius dans le crépuscule du matin.

A l'origine de la civilisation, plusieurs peuples n'ont fait usage, pour rétablir la correspondance, que de correction sans règles fixes et opérées de loin en loin. Ils ramenaient la concordance, quand elle était notablement troublée, en ajoutant tout d'un coup quelques jours à une certaine année civile, comme on remet à l'heure une horloge mal reglée en touchant aux aiguilles avec le doigt.

C'était un moyen imparfait qui convenait seulement à l'enfance des sciences. Aussi le progrès des connaissances et celui même de la civilisation amenèrent-ils les législateurs à prescrire des systèmes reguliers *d'intercalation*. Les principaux peuples civilisés ou semi-civilisés des deux hemisphères étaient arrivés à maintenir la concordance par des moyens plus ou moins ingenieux. Même dans le nouveau monde les Péruviens et les Aztèques avaient accordé l'année civile avec l'année tropique, comme les anciens habitants de l'Inde et les Chinois.

A Rome, ce fut César, arrivé au pouvoir, qui dota la societé latine d'un calendrier fixe et regulier. Sosigènes, astronome d'Alexandrie, qu'il chargea de préparer ce travail emprunta aux Hindous l'intercalation d'un jour tous les quatres ans. Ce fut l'origine de nos *années bissextiles*, qui comptent 366 jours. Ce calendrier suppose l'année tropique de 365 jours 6 heures tandis qu'elle n'est que [illegible] de la vérité. Les saisons se déplaçaient encore, en vertu des 11 minutes qu'on négligeait chaque année, mais elles ne se mouvaient plus que lentement et pendant la longue durée de 128 siècles au lieu de 15 de la période sothiaque, pour parcourir les douze mois et revenir à la date de départ. Le calendrier de Sosigènes, promulgué par César, fut appelé, d'après le prénom du dictateur, *calendrier Julien*.

Il suffisait aux connaissances à courte durée, pour lesquelles [illegible] avait [illegible]. Mais quand les annales de la société civilisée se sont allongées, quand on a embrassé une serie d'événements rapportés par leurs dates exactes pendant une période de mille et même de deux mille ans, les onze minutes négligées ont commencé à troubler l'accord. En 131 ans, elles produisent un jour, elles en produisent trois en [illegible] ans ou à très peu près quatre siècles. Lorsque le pape Grégoire XIII, [illegible] pour le monde chrétien et civilisé [illegible] disparaître cette source d'erreur, [illegible] Clavius indiqua, comme [illegible], le retranchement de trois [illegible] séculaires sur quatre, ou de 3 jours en quatre siècles, ce qui ne laisse qu'une erreur d'un jour tous les 3,300 ans.

Le calendrier, privé de ces trois bissextiles seculaires sur quatre, est celui dont se servent l'Europe occidentale et toute l'Amérique : c'est le *calendrier grégorien*. Les années 1700, 1800 et 1900, qui seraient bissextiles dans le calendrier julien, n'ont que 365 jours dans le calendrier gregorien ; mais l'an 2000 en aura 366, et de quatre siècles en quatre siècles, il en sera de même de la dernière année seculaire. Au défaut de cette correction les équinoxes et les solstices se deplaçaient dans l'année civile au point de varier de 12 jours depuis le temps de César jusqu'au XVIe siècle. La reforme gregorienne n'était donc pas inutile ; elle n'est pas d'une rigueur absolue ; mais malgré la faible erreur qu'elle admet encore, elle satisfait aux besoins.

J. C. HOUZEAU.

PÊLE MÊLE.

Un joli mot d'un avare, qui vient de recueillir son héritage :

—Ah ! il va falloir faire des économies maintenant......car je n'ai plus rien à attendre de personne !......

—

Ce n'est pas ce qu'on mange, mais ce qu'on digère qui rend fort.

Ce n'est pas ce qu'on gagne, mais ce qu'on épargne, qui rend riche.

Ce n'est pas ce qu'on lit, mais ce dont on se souvient, qui rend savant.

Ce n'est pas ce qu'on professe, mais ce qu'on pratique, qui juste et equitable.

—

Dans un récent discours prononcé par lord Derby, à Edimbourg, le premier ministre de la reine d'Angleterre a confirmé l'existence d'un projet de réformes pour la Turquie que l'Autriche serait sur le point de soumettre à l'examen des puissances. Le noble lord a ajouté qu'il ne connait pas les details du projet, mais il a insisté en même temps sur les difficultés de la tâche entreprise par le cabinet de Vienne. Pour sa part, le ministre ne voit d'autre remède à la question d'Orient que des expedients temporaires.

Au point de vue de l'Angleterre, l'achat des actions de Suez rentre, sans doute, dans cette categorie.

L'orateur a parlé en outre des armements qui se font en Europe et qui se manifestent par l'existance d'une force militaire de 7 millions d'hommes pour les quatre grands Etats du continent. Il n'en considère pas moins comme possible le maintien de la paix.

—

Nous donnons ci-après le tableau des préséances au Canada :

1o. Le gouverneur général ou l'administrateur du gouvernement.

2o. Le plus ancien officier commandant les troupes de Sa Majesté en Canada, quand il est général, et le commandant des forces navales de Sa Majesté sur la station de l'Amérique Britannique du Nord, quand il est amiral, leurs rangs relatifs devant être déterminés par les règlements de la Reine à ce sujet.

3o. Le lieutenant-gouverneur d'Ontario.

4o. Le lieutenant-gouverneur de Québec.

5o. Le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

6o. Le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick.

7o. Les Archevêques et Evêques, d'après la séniorité.

8o. Les membres du Cabinet, d'après la séniorité.

9o. L'Orateur du Sénat.

10o. Les Juges en Chef des Cours de loi et d'equité d'après la séniorité.

11o. Les membres du Conseil Privé qui ne sont pas du Cabinet.

12o. Les officiers généraux de l'armée de Sa Majesté servant en Canada, et les officiers du rang d'amiral dans la marine royale servant sur la station de l'Amérique Britannique du Nord, n'ayant pas le commandement en chef ; le rang relatif des officiers devant être déterminé par les règlements de la Reine.

13o. L'officier commandant les troupes de Sa Majesté en Canada, s'il est colonel, ou d'un rang inferieur, et l'officier commandant les forces navales de Sa Majesté sur la station de l'Amérique Britannique du Nord, s'il est un d'un rang équivalent ; leur rang relatif devant être determiné par les règlements de la Reine.

14o. Les membres du Sénat.

15o. L'Orateur de la Chambre des Communes.

16o. Les Juges Puisnés des Cours de loi et d'equité selon la séniorité.

17o. Les membres de la Chambre des Communes.

18o. Les membres du Conseil Exécutif (Provincial) dans leur Province.

19o. L'Orateur du Conseil Législatif dans sa province.

20o. Les membres du Conseil Législatif dans leur province.

21o. L'Orateur de l'Assemblée Législative dans sa province.

22o. Les membres de l'Assemblée Législative dans leur province.

—

—Entre pick-pockets :

—J'aime pas l'hiver ! Ils ont tous les mains dans leurs poches ?

Ceci rappelle le marquis de C...... qui était aussi friteux que charitable. L'hiver, il portait dans une des poches superieures de son par dessus une certaine quantité de petits sous, et quand il rencontrait un pauvre, il s'arrêtait et sans retirer ses mains engouffrées dans les basses poches, lui disait :

—Prends là dedans, et surtout, sois délicat !

—

Deux bons types militaires de Randon dans le *Journal amusant* :

Le sapeur Hachefer est chez la belle Ursule, une brave cuisinière qui compatissait aux peines du brave troupier. Hélas ! son bon cœur l'inspire assez heureusement :

—Puisque vous n'êtes pas content de vos chefs, faites comme moi ; quand je ne suis pas content des miens, je leur rends mon tablier et tout est dit.

—Ursule, pour cette comparaison intempestive et analogue, vous venez de rompre les liens qui existaient entre nous, et si vous serez aussi bien un homme, je vous ferais voir qu'elle différence existe entre un sapeur français et une vulgaire fricotteuse dont les sentiments...... ne sont pas à la hauteur.

Plus légendaire encore est le colonel qui, s'adressant au chef de musique de son régiment, lui tient le langage suivant :

Mossieu Schultz, votre musique me paraît assez vigoureuse, militairement parlant, et vos instruments surtout les cuivres, assez bien astiqués, mais vos trombonnes manquent d'ensemble ; quand les uns allongent la coulisse, il y en a d'autres qui la rentrent : ça manque de symétrie et je vous invite à y tenir la main désormais.

Devant le portail de Notre-Dame ; personnages : un rapin et un commis de nouveautés.

Le soyeux commence par s'extasier

Puis, se ravisant tout à coup :

—Certainement, certainement c'est très joli,—très joli.—très joli... mais, enfin, *ça n'est pas frais.*

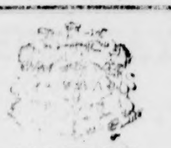

NOTICE.

In accordance with the 8th clause of Cap. 42, 37 Vict. of the Statutes of Manitoba, notice is hereby given that the Land Tax list for the District of Marquette East is deposited for inspection at the office of the Registrar of Deeds for the County of Marquette East.

Baie St. Paul, 15th January, 1876.

F. GRENIER,
Registrar.

A V I S.

En conformité avec la 8me clause de l'Acte 37 Vict. Cap. 42 des Statuts de Manitoba, avis est par le présent donné que la Liste des taxes des terres pour le District de Marquette Est est deposée pour inspection au Bureau du Régistrateur pour le Comté de Marquette Est.

Baie St. Paul, 15 Janvier, 1876.

F. GRENIER,
Régistrateur

Parlement Federal.

— oo —

BILLS PRIVES.

— oo —

LES personnes qui, dans les provinces de Québec et de Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS portant concession de privileges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par lesprésentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la *Gazette du Canada*, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français, publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéros des journaux contenant ces avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres.

Toutes petitions pour Bills Privés doivent être presentees dans les *trois premieres semaines* de la session.

Les honoraires payables pour Bills Privés sont de *Deux Cents Piastres*.

ROBERT LEMOINE,
Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,
Greffier de la Chambre des Communes.

TERRES DES SAUVAGES.

On avertit le public de ne faire aucune convention, soit pour l'achat soit pour le louage de Terres avec les Sauvages qui reçoivent l'argent des Traités, attendu que telles conventions ne seront pas reconnues par le Départemendt e l'Interieur.

Par ordre,

J. A. N. PROVENCHER,
Commissaire des affaires des Sauvages

Winnipeg, 23 Décembre, 1875. 4f

ROYAL ET DUBUC

Avocats et Notaires

DE LA

PROVINCE DE MANITOBA

MM. Royal et Dubuc informent le public de Manitoba, qu'ils ont transporté leur bureau d'Avocats dans la nouvelle bâtisse du Gouvernement en face de la Station du Feu, où on peut les voir tous les jours depuis neuf heures et demie du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

MM. Royal et Dubuc se chargent de faire les actes de vente, réviser les titres de propriete, les preparer pour l'enregistrement, etc., etc.

Ils donneront également leur attention à toutes les affaires commerciales, collections, etc., dont on voudra les charger.

MM. Royal et Dubuc suivront les termes des Cours Inferieures et d'Appel dans les divers Districts de la Province.

Winnipeg, 1er Janvier, 1875.

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2.50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser a M. D. GAGNIER, Propriétaire, St. Boniface

Chambre du Conseil Législatif,

Winnipeg, 18 Janvier, 1876.

Aujourd'hui à trois heures p. m., Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur s'est rendu avec le cérémonial ordinaire à la Chambre du Conseil, dans l'édifice du Parlement et a pris Son Siége sur le Trône.

Les Membres du Conseil étant assemblés, il a plu à Son Honneur d'y faire requérir la présence des Membres de l'Assemblée Législative et cette Chambre s'y étant rendue, il a plu à Son Honneur de faire le discours suivant :

Hon. MM. du Conseil Législatif,

MM. de l'Assemblée Législative :

Vous vous assemblez de nouveau, au commencement de cette Seconde Session du deuxième parlement de Manitoba, dans des circonstances moins favorables que la dernière fois que vous vous êtes réunis. La Providence a voulu que cette Province fut de nouveau visitée par le fléau des sauterelles qui ont dévasté les moissons et apporté la misère dans bien des familles au milieu de nous. Au moment où l'aspect des affaires était très sombre et qu'il existait dans l'esprit du peuple de graves appréhensions que les germes de ces insectes seraient de nouveau déposés dans la terre occasionnant par là une continuation du fléau pour l'année prochaine, j'ai, sur l'avis de mes ministres, émané une proclamation suggérant un jour d'humiliation et de prières au Dieu Tout puissant pour détourner de nous une visite aussi désastreuse, et je suis heureux de pouvoir dire que tout le peuple de ce pays, d'un commun accord, a observé ce jour avec toute la solemnité convenable et le zèle qu'on doit rencontrer dans une societe chrétienne.

Comme le temps avançait et que l'étendue de la dévastation devenait connue, mes ministres visitèrent les diverses parties de la Province, et communiquèrent par lettres avec les membres de l'Assemblée Législative, en vue de s'assurer personnellement et par correspondance de l'étendue du désastre et déterminer quelles mesures devaient être prises pour l'atténuer. Le résultat de nos démarches nous a amenés à la conclusion qu'une assistance sous forme de provisions et de grains de semence, était d'absolue nécessité pour un grand nombre des habitants de ce pays, et vu que les revenus restreints de la Province étaient tout à faits insuffisants pour pourvoir à l'aide requise, il fût adopté un ordre en conseil exposant les informations qui avaient été prises et faisant appel au Conseil Privé du Canada pour une aide au montant de $60,000, somme que (vue le bas prix du grain et des provisions et les taux réduits de transport à cette époque), le Conseil crut devoir suffire pour permettre à la Province de faire face au malheur du moment. Le Conseil Privé, je suis très heureux de le constater, prit la chose en consideration immédiatement, et délégua un de ses membres, l'Hon Ministre d'Agriculture, pour visiter notre Province, en vue d'adopter telles mesures qui pourraient être nécessaires pour pourvoir à l'assistance requise.

A l'arrivée du Ministre d'Agriculture mes Ministres l'accompagnèrent dans les diverses parties de la Province et prouvèrent à sa satisfaction que leurs représentations n'étaient que trop bien fondees. Le résultat de ces démarches a été que le Conseil Privé a acheté une quantité de grains et de provisions dont partie est maintenant emmagasinée à Dufferin et à Winnipeg et une autre partie arrêtée en chemin par la clôture hâtive de la navigation de la Rivière-Rouge du Nord. Un Comité Central a été nommé et siége de temps à autre chargé de distribuer ces secours aux nécessiteux sous forme de prêt. J'ai toute confiance que le resultat sera satisfaisant, et je prie de tout cœur pour que les espérances du peuple soient réalisées et que l'on sente que nous sommes entrés dans une de ces phases de suspension du fleau, tel qu'il en a ete dans le passé pour une période de trente ans. Si les prédictions des anciens habitants du pays à ce sujet, fondées comme elles le sont sur l'observation et l'expérience, sont correctes, nous pouvons espérer voir, l'automne prochain, une abondante récolte en retour des travaux du cultivateur, rendant la prospérite à la Province, rejouissant le cœur de notre peuple et les remplissant d'une sincère reconnaissance pour le Souverain Dispensateur de toutes choses.

Le Conseil Exécutif en vue de l'insuffisance totale des revenus de la Province pour faire face aux besoins publics d'une population considérablement augmentee, se détermina à faire un nouvel effort en vue de représenter au Conseil Privé du Canada l'etat actuel de nos affaires et de lui soumettre les raisons qui les induisaient à croire qu'en justice on devait accorder à la Province un octroi plus considérable. Ces considérations furent incluses dans une minute en Conseil dont copie sera mise devant vous—et une deputation, composée du premier ministre et de celui des Travaux Publics, reçût instructions de se rendre à Ottawa et d'insister personnellement auprès de Son Excellence le Gouverneur en Conseil pour l'adoption des considérations contenus dans cette minute et ayant trait au subside et à nombre d'autres sujets.

Les Ministres en question ont rempli leur mission, et comme resultat de leurs représentations le Conseil Privé a adopté une minute en Conseil s'engageant à son n'être au Parlement de la Puissance la proposition d'avancer annuellement jusqu'à l'année 1881 une somme nécessaire pour assurer à la Province un revenu de $90,000 par année, lequel avec une économie convenable permettra, on l'espère, de pourvoir aux exigences du service public. Les comptes entre la Puissance du Canada et la Province ont aussi été pris en considération et finallement réglés.

Honorables Messieurs et Messieurs,

En vue d'harmoniser jusqu'à un certain point les dépenses avec les revenus et conformément à une entente avec le Conseil Privé, faisant partie des négotiations dont il est plus haut question, pour une augmentation de l'octroi annuel par la Puissance, il vous sera soumis une mesure ayant pour but la transaction des affaires publiques par une seule chambre, et vous serez invités à considérer la mesure proposée, avec toute l'attention posible au point de vue de l'information qui vous sera communiquée et des nécessités actuelles de la province.

Des Bills seront aussi soumis à votre considération pour régler la pratique des Cours, remodeler les lois du Jury, pourvoir à l'administration des successions pauvres, autoriser la nomination de magistrats de police dans certaires parties de la Province, amender l'Acte d'Agriculture et constituer le Département des Travaux Publics : tous ces bills, je n'en doute pas, recevront votre serieuse considération et votre plus grande attention.

Un Bill sera mis devant vous pour pourvoir un mode simple d'Enrégistrement pour les hypothèques que doivent donner ceux qui reçoivent de l'aide du fonds de secours de la Puissance, de manière à empêcher qu'aucune dépense par la suite ne retombe sur les necessiteux. Le sujet de l'egalité de la representation du peuple au moyen d'une distribution convenable des électeurs dans les diverses divisions électorales, eu égard à la population de la province, vous sera soumis, et vous serez invités à suggérer des mesures pouvant servir de base à un plan de représentation qui sera juste pour tous les habitants du pays. Des mesures en vue de pourvoir plus efficacement à la répression des désordres aux élections municipales dans cette Province, ainsique pour pourvoir à des moyens plus efficaces d'enquête sur les causes et l'origine des incendiés dans les cités et villes de cette Province ont été preparées pour votre considération.

Messieurs de l'Assemblée Legislative :

Je ferai en sorte que les Comptes publics et les Estimes de la depense publique soient soumis à votre consideration aussitôt que possible.

Hons. MM. du Conseil Législatif,

MM. de l'Assemblée Législative,

En vous invitant maintenant à l'exécution des devoirs qui vous incombent par suite du système de gouvernement responsable conféré à cette Province en commun avec les autres provinces de la Puissance, lorsque sa constitution a été octroyée, j'ai toute confiance que vous traiterez les questions qui vous seront soumises avec un esprit de vrai patriotisme et que vous serez mus par un honnête désir de legiferer pour l'avantage du peuple et par là contribuer au progrès et à la prospérité de notre pays.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 13 Janvier, 1875

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur faire les nominations suivantes :

Pour être Président du Conseil Législatif :

L'Honorable Colin Inkster, en remplacement de l'Honorable John Harrison O'Donnell, deplacé

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de Bruce A. Lawson, failli.

Le Failli m'a fait une cession de ses biens et effets et les créanciers sont priés de s'assembler à mon bureau dans la cité de Winnipeg, samedi, le 5ème jour de Février, 1876, à deux heures p.m. pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel

FORT GARRY,
11 Janvier, 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Field et W. J. Land, faillis.

Il se tiendra une assemblée des créanciers à mon Bureau dans la Cité de Winnipeg, samedi le 29ème jour de Janvier courant, à 2 heures p.m. pour considérer une offre de composition.

JOHN BALSILLIE,
Syndic Officiel

FORT GARRY,
11 Janvier, 1876.

Liste des Terres qui seront vendues pour les Taxes dans la Municipalité de Sprinfield et Sunnyside.

Township.	Rang.	Partie de section.	Section.	Taxes. $ c.	Frais d'annonces. $ c.	Total. $ c.	Nom s'il est connu.
11	4	S E¼	1	8 28	1 25	9 53	
		O½	2	7 06	1 25	8 31	
		N O¼	3	7 28	1 26	8 54	
		S O¼	4	1 31	1 25	2 56	
		½ et					
		N E¼	5	16 84	1 25	15 19	
		N O¼	7	8 28	1 25	9 53	
		S O¼	17	4 96	1 25	6 21	
		N O¼	18	1 31	1 25	2 56	
		S E¼	19	3 00	1 25	4 25	
		S E¼	22	4 06	1 25	5 25	
		S O¼	23	0 96	1 25	9 51	
		S O½	24	1 31	1 25	2 56	
		S E¼	33	8 28	1 25	9 53	
		N O¼	1	8 28	1 25	6 21	
		S½	2	7 92	1 56	9 17	
		N E¼	3	4 96	1 25	6 21	
		S E½	3	4 96	1 25	6 21	
		E½	4	7 92	1 25	9 17	
		S E¼	5	8 28	1 25	9 53	
	5	S O¼	5	4 96	1 25	6 21	
		N O¼	5	8 28	1 25	9 53	
		N O¼	6	8 28	1 25	9 53	
		S E¼	7	4 96	1 25	6 21	
		E½	9	7 92	1 25	9 17	
		S O¼	8	4 56	1 23	6 21	
		S O¼	10	8 28	1 25	9 53	
		N O¼	10	8 28	1 25	9 53	
		S O¼	15	8 28	1 25	9 53	
		S O¼	17	4 86	1 25	6 21	
		N E¼	19	2 59	1 25	3 84	
		E½	22	2 92	1 25	4 17	
		S O¼	22	4 00	1 25	5 25	
		N O¼	22	8 31	1 25	9 56	
		O½	23	2 92	1 25	4 17	
		N E¼	24	0 96	1 25	2 21	
		S O¼	27	4 96	1 25	6 21	
		N O¼	27	3 31	1 25	4 56	
		S½	28	7 92	1 25	9 17	
		N E¼	31	4 96	1 25	6 21	
		N O¼	33	0 96	1 25	2 21	
		S½	34	2 40	1 25	3 65	
		N O¼	34	3 60	1 25	4 85	
		S½	35	2 40	1 25	3 65	

Avis est par le présent donné que à moins que les arrérages et les frais ne soient plus tôt payés, je ferai vendre les terres plus haut mentionées le premier Lundi de Mars prochain.

La vente commencera à midi, à la Chapelle Ecole de Sprinfield, Township 11, Rang 4 E.

FRANCIS WILLOCK,
Trésorier.

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT DE FANTAISIE, Etc. Etc. Etc.